

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03 CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27 - E.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr

Paris, le 28 Mai 2009



CONTRÔLE DES TITRES DE TRANSPORT PAR LA POSTE : DES PRATIQUES INACCEPTABLES

Alors que La Poste est dans l'obligation d'appliquer l'extension de la prise en charge partielle des transports hors île de France, elle affiche clairement sa volonté de ne pas payer et franchit un pas de plus dans l'ignominie en instaurant le contrôle des titres de transport.

La CGT refuse ces contrôles.

L'idée même que les salariés aient des droits révulse les patrons. Ces contrôles concernant le transport, au même titre que les contrôles des arrêts maladies par securex et l'entretien systématique au retour de congé maladie témoignent des dérives totalitaires de l'employeur. L'objectif : faire culpabiliser, ancrer dans les têtes des salariés qu'ils sont un coût pour l'entreprise.

Jusqu'où iront ils?

Pour nos dirigeants, les postiers sont des suspects en puissance : ils nous soupçonnent de ne pas faire nos heures, d'abuser des arrêts maladie, d'ASA pour enfants malades et maintenant ils entendent contrôler nos trajets alors que chaque jour nous venons travailler pour des salaires insuffisants à couvrir nos besoins vitaux. On ne vit plus, on survit.

Avec le coût prohibitif des loyers à Paris et la pénurie de logements sociaux, orchestrés par la politique capitaliste du gouvernement et du patronat, les salariés sont contraints d'habiter de plus en plus loin et la part des transports dans le budget représente une charge considérable.

C'est bien la Poste qui, par ses choix stratégiques et politiques combattus par la CGT, porte l'entière responsabilité de la fermeture des centres de tri au profit de pic localisée dans des zones industrielles éloignées des zones d'habitations et où les moyens de transport sont insuffisants et inadaptés, aggravés par les multiples horaires de prise et fin de service. Le prix d'une carte orange

--- zone 2 c'est 55.10 €,

> zone 3 : 72.90 €,

> zone 4 : 90.20 €,

→ zone 5 : 108.40 €,

zone 6 : 122.10 €

C'est une somme énorme pour nos salaires ; un ACC12 perçoit à peine **1 100 € nets**

De nombreux postiers n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leur voiture pour aller travailler.

Et là, l'entreprise ne débourserait pas un centime ?

Pour la CGT le transport doit être pris en charge intégralement par l'employeur : Quel que soit le moyen de transport utilisé, les salariés paient pour se rendre sur leur lieu de travail.

C'est bien la Poste qui réorganise, supprime massivement des emplois et met en place des horaires atypiques pour faire passer le trafic avec des effectifs réduits!

Elle réalise des profits considérables sur notre dos : en 2008, les profits sont de 526 millions d'euros et rien pour les postiers ! Voilà des moyens pour répondre à nos revendications.

La Poste doit payer sans exiger de contrepartie. La confiance ne doit pas être qu'un slogan publicitaire.

Elle connaît notre lieu d'habitation et celle de notre lieu de travail : elle doit prendre en charge l'intégralité des frais de transport.

Mettons un terme à toutes ces dérives et collectivement organisons-nous pour faire céder nos directions.

A Villette PPDC, une délégation de l'ensemble des personnels menée par la CGT a déjà eu lieu.

Partout dans chaque centre, dans chaque site harcelons massivement, quotidiennement nos directions et exigeons l'arrêt immédiat du contrôle des titres de transport et la prise en charge totale des frais de transport.